

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
De Rédacteur Principal 2^{ème} classe
N° RH102/2025**

Le Maire de la commune de Crégy-lès-Meaux,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L512-23 à L512-27,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,

VU l'arrêté N°RH259/2021, fixant les lignes directives de gestion en date du 29 novembre 2021 pris après avis du comité technique,

A R R Ê T E

Article 1 : le tableau annuel d'avancement au grade de Rédacteur Principal 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date
ALEXANDRE Enithe	Rédacteur : 11 ^{ème} échelon	01/10/2025

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera

- Affiché en mairie, en Direction des Ressources Humaines.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Présidente du Centre de Gestion
- Monsieur le Comptable de la Collectivité

Crégy-lès-Meaux, le 04 mars 2025

Le Maire,

GERARD CHOMONT,
CREGY-LES-MEAUX
Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe Nicole LEKEUX

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication/affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Mairie de Crégy-lès-Meaux - 28, rue Jean Jaurès - 77124 CREGY LES MEAUX
01 60 23 48 88 – mairie@cregylesmeaux.fr

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe
N° RH107/2025**

Le Maire de la commune de Crégy-lès-Meaux,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L512-23 à L512-27,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux,

VU l'arrêté N°RH259/2021, fixant les lignes directives de gestion en date du 29 novembre 2021 pris après avis du comité technique,

A R R Ê T E

Article 1 : le tableau annuel d'avancement au grade de Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date
DECLERCQ Katia	Adjoint Technique : 10 ^{ème} échelon	15/12/2025

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera

- Affiché en mairie, en Direction des Ressources Humaines.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Présidente du Centre de Gestion
- Monsieur le Comptable de la Collectivité

Crégy-lès-Meaux, le 04 mars 2025

Le Maire,



Gérard CHOMONT,

CREGY-LES-MEAUX
Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe Nicole LEKEUX

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication/affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Mairie de Crégy-lès-Meaux - 28, rue Jean Jaurès - 77124 CREGY LES MEAUX
01 60 23 48 88 – mairie@cregylesmeaux.fr

www.cregylesmeaux.fr

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe
N° RH106/2025**

Le Maire de la commune de Crégy-lès-Meaux,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L512-23 à L512-27,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des Adjointes Techniques Territoriales,

VU l'arrêté N°RH259/2021, fixant les lignes directrices de gestion en date du 29 novembre 2021 pris après avis du comité technique,

A R R Ê T E

Article 1 : le tableau annuel d'avancement au grade de Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date
BENKACI Fatima	Adjoint Technique : 7 ^{ème} échelon	01/09/2025

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera

- Affiché en mairie, en Direction des Ressources Humaines.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Présidente du Centre de Gestion
- Monsieur le Comptable de la Collectivité

Crégy-lès-Meaux, le 04 mars 2025

Le Maire,

GERARD CHOMONT,
CREGY-LES-MEAUX
Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe Nicole LEKEUX

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication/affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télécours Citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Mairie de Crégy-lès-Meaux - 28, rue Jean Jaurès - 77124 CREGY LES MEAUX
01 60 23 48 88 – mairie@cregylesmeaux.fr

www.cregylesmeaux.fr

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe
N° RH103/2025**

Le Maire de la commune de Crégy-lès-Meaux,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L512-23 à L512-27,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux,

VU l'arrêté N°RH259/2021, fixant les lignes directives de gestion en date du 29 novembre 2021 pris après avis du comité technique,

A R R Ê T E

Article 1 : le tableau annuel d'avancement au grade de Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date
ARNOULD Adeline	Adjoint administratif : 8 ^{ème} échelon	21/08/2025

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera

- Affiché en mairie, en Direction des Ressources Humaines.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Présidente du Centre de Gestion
- Monsieur le Comptable de la Collectivité

Crégy-lès-Meaux, le 04 mars 2025



CREGY-LES-MEAUX
Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe Nicole LEKEUX

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication/affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Mairie de Crégy-lès-Meaux - 28, rue Jean Jaurès - 77124 CREGY LES MEAUX
01 60 23 48 88 – mairie@cregylesmeaux.fr

www.cregylesmeaux.fr

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL
N° RH105/2025**

Le Maire de la commune de Crégy-lès-Meaux,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L512-23 à L512-27,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

VU l'arrêté N°RH259/2021, fixant les lignes directives de gestion en date du 29 novembre 2021 pris après avis du comité technique,

A R R Ê T É

Article 1 : le tableau annuel d'avancement au grade Brigadier-chef principal est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date
LOISEL Jérôme	Gardien-brigadier : 8 ^{ème} échelon	13/12/2025

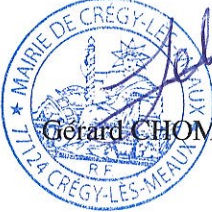
Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera

- Affiché en mairie, en Direction des Ressources Humaines.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Présidente du Centre de Gestion
- Monsieur le Comptable de la Collectivité

Crégy-lès-Meaux, le 04 mars 2025

Le Maire,

Gerard CHOMONT,
CREGY-LES-MEAUX
Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe Nicole LEKEUX

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication/affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Mairie de Crégy-lès-Meaux - 28, rue Jean Jaurès - 77124 CREGY LES MEAUX
01 60 23 48 88 – mairie@cregylesmeaux.fr

www.cregylesmeaux.fr